



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Le Maire de Bernay

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe pour l'année 2022 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme HOUDOUX Sophie, adjoint territorial d'animation <i>Echelon : 08</i> par ancienneté	1	01/06/ 2022
M. LE DU Sébastien, adjoint territorial d'animation <i>Echelon : 08</i> par ancienneté	2	01/06/ 2022

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 1

Total promus : 2
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Marie-Lyne VAGNER
Le Maire,

